

## L'IA AU SERVICE DU DROIT SOCIAL :

### ATTENTION AUX MIRAGES DE CHATGPT



OCTOBRE 2025

L'intelligence artificielle conversationnelle, à l'image de ChatGPT, s'impose aujourd'hui comme un outil accessible, rapide et séduisant pour obtenir des réponses à des questions juridiques.

Nombre d'entreprises — souvent en quête de réactivité face à une législation sociale complexe et mouvante — pourraient être tentées d'y recourir pour traiter certaines problématiques en droit social.

**Mais cette facilité apparente masque des risques réels.**

En tant que cabinet spécialisé en conseil en droit social et en gestion de la paie, nous souhaitons vous alerter sur les limites de ces outils dans le cadre de consultations juridiques.

### »» Des réponses qui peuvent... ne jamais avoir existé

L'un des dangers les plus méconnus de ChatGPT est ce que l'on appelle les « **hallucinations** ».

Ce terme désigne **la production de réponses fausses... mais formulées de manière parfaitement convaincante.**

Prenons un exemple concret : vous interrogez ChatGPT sur les conditions de validité d'une clause de non-concurrence. Il pourra vous répondre en citant une jurisprudence du « 12 mai 2021, Cour de cassation, chambre sociale », qui semble parfaitement crédible.

**Le problème ? Cette décision n'a jamais existé. L'IA a fabriqué de toutes pièces un arrêt, dans un style juridique réaliste, mais sans fondement.**

**Ce phénomène est fréquent, notamment lorsque le modèle cherche à « combler » un manque d'information** ou à répondre à une demande trop précise sans en avoir la source fiable.

Or, dans notre domaine, **l'invention d'une jurisprudence** peut avoir des **conséquences lourdes**, tant en matière de conseil que de contentieux.

## »» Un raisonnement sans contexte, ni personnalisation

Contrairement à un conseil juridique humain, **ChatGPT ne connaît ni votre entreprise, ni votre convention collective, ni votre historique social.**

**Il ne posera pas les bonnes questions pour affiner son raisonnement.**

Résultat : la réponse fournie repose sur une **analyse générique**, souvent incomplète, voire inadaptée.

**En droit social, le contexte est essentiel.**

Le choix d'un type de contrat, la mise en œuvre d'un licenciement, une interrogation sur un point de droit social... ces sujets ne peuvent être traités efficacement, sans tenir compte de la situation propre de l'entreprise.

**Une IA ne remplace pas l'analyse sur mesure d'un professionnel du droit.**

## »» Des sources non garanties, parfois obsolètes

Autre écueil : **l'absence de fiabilité et d'actualisation des sources** utilisées par l'IA.

Si vous posez une question aujourd'hui sur une réforme récente, ChatGPT pourrait vous répondre sur la base de textes antérieurs à la réforme, car **son accès aux données peut être daté, voire bloqué.**

Et surtout, il n'a aucune connexion en temps réel aux bases juridiques (Légifrance, doctrine, conventions collectives, etc.).

Les réponses données sont basées sur des sources peu fiables, ce qui peut conduire à des erreurs importantes.

## >>> Aucune garantie, aucune responsabilité

Enfin, il est essentiel de rappeler que les outils d'intelligence artificielle **n'assument aucune responsabilité juridique quant aux réponses fournies.**

En cas d'erreur, de mauvaise interprétation ou de conseil inapproprié, **vous êtes seul responsable** des conséquences de l'utilisation des informations générées.



### *Un outil intéressant, mais à utiliser avec prudence*

Loin de rejeter en bloc ces technologies, il faut reconnaître que ChatGPT peut être un **support intéressant pour la vulgarisation ou la documentation de base**. Mais il ne peut en aucun cas se substituer à un conseil juridique qualifié et personnalisé.

En droit social, les enjeux sont souvent humains, économiques et juridiques à la fois : ils méritent rigueur, sécurité et contextualisation.

### *Notre recommandation : un conseil humain, expert et sécurisé*

Face à ces limites, nous ne pouvons que vous recommander de vous appuyer sur notre cabinet, composé de juristes spécifiquement formées en droit social, pour vous accompagner dans vos problématiques RH et vos prises de décision.

Nous vous apportons un conseil :

- **Fiable** : fondé sur des textes à jour et une veille permanente ;
- **Sécurisé** : assumé par des professionnelles du droit ;
- **Personnalisé** : adapté à votre entreprise, votre convention collective et vos enjeux humains.

L'innovation a toute sa place dans notre quotidien, y compris dans les outils juridiques. Mais elle doit rester **au service de la sécurité juridique**, jamais en dehors d'un cadre maîtrisé.

**Vos juristes sont disponibles :**

**Contactez-nous !**



[social@olympaie.com](mailto:social@olympaie.com)



05.57.19.12.12